

CENTRE DE FORMATION PERMANENTE



# Diplôme d'Université

*Vu la loi N° 71-575 du 16 juillet 1971, Vu la loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement supérieur*

*Vu la délibération du Conseil de l'Université Panthéon-Assas (Paris-II) en date du 30/06/2006*

*Vu la décision du jury prononçant l'admission de l'intéressé, en date du 20/06/2008*

## *Formation en développement personnel - Coaching*

*est conféré avec la mention Bien à*

**Pierre FRADIN**

*né le 27/04/63 à Amnecy*

*pour jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.*

*Fait à Paris, le 20/06/08*

*du Centre de Formation permanente*



*Signature du titulaire*

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

**Louis VOGEL**